

ÉTATS FINANCIERS



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS



Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de

la direction, les auditeurs internes et les auditeurs du Bureau du vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, est responsable d'auditer les états financiers du Conseil et d'émettre un rapport sur ceux-ci.

Le 29 juin 2022

Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction

Tania Kingsberry, CPA, CA
Dirigeante principale des finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des immobilisations corporelles expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil des arts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil des arts du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Dusan Duvnjak, CPA, CMA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 29 juin 2022

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2022	Redressé (note 3) 2021
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	124 935 \$	81 065 \$
Débiteurs	10 758	2 925
Placements de portefeuille (note 4)	495 012	479 820
Total des actifs financiers	630 705	563 810
PASSIFS		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	164 831	119 590
Créditeurs et charges à payer	9 145	5 565
Revenus reportés	6 168	6 506
Avantages sociaux futurs (note 6)	5 351	5 155
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	75 817	71 273
Total des passifs	261 312	208 089
ACTIFS FINANCIERS NETS	369 393 \$	355 721 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	7 738	8 422
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 363	19 466
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	476	774
Total des actifs non financiers	27 578	28 663
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)	396 971 \$	384 384 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	365 377	338 592
Gains de réévaluation cumulés	31 594	45 792
EXCÉDENT ACCUMULÉ	396 971 \$	384 384 \$

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jesse Wente
Président



Marie Pier Germain
Vice-présidente

État des résultats

	Budget	Réal	Redressé (note 3)
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2022	2022	Réal 2021
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	12 245 \$	38 204 \$	30 784 \$
Autres revenus	1 992	7 923	3 959
Total des revenus	14 237	46 127	34 743
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix (tableau 1)	435 293	474 831	394 587
Prestation des programmes de transfert (tableau 2)	24 788	23 109	21 338
Services à la communauté artistique (tableau 3)	10 327	3 615	2 800
	470 408	501 555	418 725
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	300	84	27
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 581	2 700	2 446
Administration générale (tableau 2)	21 487	25 392	24 620
Total des charges	494 776	529 731	445 818
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(480 539)	(483 604)	(411 075)
Crédits parlementaires	480 562	510 389	428 631
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	23	26 785	17 556
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	343 248	338 592	321 036
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	343 271 \$	365 377 \$	338 592 \$

État des gains et pertes de réévaluation

	2022	2021
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	45 792 \$	(32) \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	347	60 724
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(14 545)	(14 900)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(14 198)	45 824
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	31 594 \$	45 792 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

	Budget		Réal		Redressé (note 3)
	2022		2022		Réal 2021
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)					
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	23	\$	26 785	\$	17 556 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(6 802)		(884)		(938)
Dépréciation et dispositions des immobilisations corporelles	-		34		23
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	3 080		1 534		1 507
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-		(37)		(1)
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-		140		-
	(3 722)		787		591
Acquisition de frais payés d'avance	-		(708)		(798)
Utilisation de frais payés d'avance	-		1 006		772
	-		298		(26)
Gains (pertes) nets de réévaluation	-		(14 198)		45 824
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(3 699)		13 672		63 945
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	355 721		355 721		291 776
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	352 022	\$	369 393	\$	355 721 \$

État des flux de trésorerie

	2022		Redressé (note 3)	
	2022		2021	
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)				
Activités de fonctionnement				
Excédent des activités	26 785	\$	17 556	\$
Gains sur disposition de placements de portefeuille (note 12)	(22 083)		(18 332)	
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (note 12)	(19 177)		(11 559)	
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 534		1 507	
Dépréciation et dispositions des immobilisations corporelles	34		23	
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	140		-	
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	298		(26)	
Augmentation des avantages sociaux futurs	196		815	
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 7)	10 077		7 705	
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	40 834		62 288	
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	38 638		59 977	
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(1 149)		(983)	
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(37)		(1)	
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(1 186)		(984)	
Activités de placement				
Acquisition de placements de portefeuille	(83 735)		(152 859)	
Disposition de placements de portefeuille	89 216		152 016	
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	5 481		(843)	
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	42 933		58 150	
TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	82 002		23 852	
TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	124 935		82 002	
Représentés par:				
Trésorerie	124 935		81 065	
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	-		937	
	124 935	\$	82 002	\$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Le Conseil est un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs des instruments financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière dans les placements de portefeuille et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les améliorations locatives, le matériel de bureau et informatique, ainsi que les logiciels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Les accords d'infonuagique, également appelés logiciel en tant que services (SaaS), sont des contrats de service donnant au Conseil le droit d'accéder aux logiciels d'application du fournisseur de services infonuagiques pendant la durée du contrat. En général, le Conseil ne reçoit pas d'actif de logiciel à la suite de ces services et les coûts connexes sont comptabilisés comme des charges d'exploitation.

Dans des circonstances limitées, lorsque le Conseil contrôle la propriété intellectuelle du code de logiciel sous-jacent, certains coûts des activités de configuration et de personnalisation entreprises pour mettre en œuvre les accords d'infonuagique répondent à la définition et aux critères de comptabilisation d'une immobilisation corporelle. Ces coûts sont comptabilisés comme un actif de logiciel.

Dans tous les autres cas, les coûts seront passés en charges dans l'état des résultats lorsque les services seront reçus.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Si les coûts des actifs, moins toute valeur résiduelle estimée, sont supérieurs à la valeur d'expertise, ils seront amortis pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous le personnel du Conseil participe au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le Conseil doivent cotiser au

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les membres du personnel éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à son personnel actif et retraité. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que le personnel rend les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par le personnel a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit projetées).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne du personnel actif.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excès de revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus de placements excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excès des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excès des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel

ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, les revenus de placements ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux placements assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et, lorsqu'elles sont reçues, sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier et à titre de revenu sous les résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art dans l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats.

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers.

En ce qui concerne les placements de portefeuille, le niveau d'incertitude relative à la mesure varie en fonction de la classification des instruments financiers dans la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 5. En raison de la nature inhérente des instruments financiers de niveau 3, mesurés à l'aide de données non observables, il existe un niveau élevé d'incertitude relative à la mesure.

Les montants réels peuvent différer des estimations.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.
- ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Autres opérations entre apparentées

Les opérations entre apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Budget

Les chiffres présentés à titre de budget pour fins de comparaison ont été approuvés par le conseil d'administration.

3. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE

Le Conseil a changé la convention comptable en ce qui concerne le traitement comptable des coûts de configuration et de personnalisation liés aux accords d'infonuagique à la suite des clarifications sur la comptabilisation des accords d'informatique en nuage apportées par le Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public (CSP) et des directives provenant de sources secondaires des principes comptables généralement reconnus (PCGR), notamment les décisions à l'agenda de 2019 et de 2021 de l'International Financial Reporting Standard Interpretations Committee (IFRIC).

La convention comptable révisée relative aux accords d'infonuagique, telle qu'elle est détaillée dans la note 2, indique que lorsque le Conseil ne peut pas démontrer qu'il détient les logiciels, les coûts connexes sont portés aux charges. Auparavant, ces coûts étaient capitalisés.

Le changement de convention comptable a été appliqué rétroactivement et les périodes comparatives antérieures ont été redressées. Les effets les plus significatifs du changement de convention comptable sur les résultats financiers rapportés précédemment sont les suivants :

- Dans l'état de la situation financière, une diminution de 4 656 000 \$ des immobilisations corporelles et de l'excédent accumulé des activités.
- Dans l'état des résultats, une augmentation de la prestation des programmes de transfert et des charges d'administration générale de 133 000 \$ et de 2 091 000 \$ respectivement, entraînant ainsi une diminution de 2 224 000 \$ de l'excédent des opérations, ainsi qu'une diminution de 2 432 000 \$ de l'excédent accumulé, début de l'exercice.
- Dans l'état des flux de trésorerie, une diminution de 2 692 000 \$ au solde de rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement et ainsi qu'au solde de sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisation.
- Dans la note 8 des états financiers, une diminution du coût d'ouverture des immobilisations corporelles de 5 300 000 \$ et de l'amortissement cumulé d'ouverture de 644 000 \$.
- Au tableau 2, une augmentation des frais de services professionnels et spéciaux de 2 692 000 \$ et de l'amortissement de 468 000 \$.

S'il y avait lieu, les renseignements comparatifs ont été redressés dans les états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2022

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2022					2021		
	Coût	Pertes non réalisées	Gains non réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	56 039	-	18 525	74 564	18	43 853	56 904	14
Actions mondiales	198 221	6 287	21 637	213 571	52	163 732	182 055	46
Obligations	91 405	5 877	-	85 528	21	87 460	87 523	22
Alternatifs	-	-	-	-	-	20 630	33 986	9
Immobilier	7 074	-	1 635	8 709	2	7 557	8 640	2
Infrastructure	23 495	456	5 500	28 539	7	22 708	26 943	7
Trésorerie	-	-	-	-	-	937	937	-
	376 234	12 620	47 297	410 911	100	346 877	396 988	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	12 312	-	2 833	15 145	18	9 419	11 205	14
Actions mondiales	41 970	1 298	4 236	44 908	53	34 500	38 183	46
Obligations	18 409	1 156	-	17 253	21	17 790	17 795	21
Alternatifs	-	-	-	-	-	5 298	8 720	10
Immobilier	1 818	-	416	2 234	3	1 939	2 213	3
Infrastructure	3 772	114	903	4 561	5	3 769	4 716	6
	78 281	2 568	8 388	84 101	100	72 715	82 832	100
Total des placements de portefeuille	454 515	15 188	55 685	495 012		419 592	479 820	

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement en fonction de facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements comme étant dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2022.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2021 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 32 914 000 \$ (2021 : 31 799 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 117 015 000 \$ (2021 : 114 631 000 \$).

Toutes les transactions liées aux contributions grevées d'affectations d'origine externe sont au départ payées par le compte de banque général du Conseil ou reçues dans celui-ci, ce qui crée des soldes d'interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations d'origine externe dû au Conseil au 31 mars 2022 par les fonds spéciaux est de 3 966 000 \$ (2021 : 4 083 000 \$) alors que celui dû par le fonds Killam à la même date est de 2 392 000 \$ (2021 : 2 606 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, ainsi que ceux du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la prestation des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et dans des parts de sociétés en commandite dans deux fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure. Au cours de l'année, le Conseil a vendu ses investissements dans le fonds commun alternatif. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif varie selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	18 %	10 %	14 %	20 %
Actions mondiales	52 %	40 %	46 %	55 %
Obligations	21 %	15 %	20 %	30 %
Alternatifs	0 %	0 %	0 %	10 %
Immobilier	2 %	0 %	10 %	15 %
Infrastructure	7 %	0 %	10 %	15 %
Marché monétaire/Trésorerie	0 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index. Au cours de l'année, le Conseil a vendu ses placements dans le fonds commun alternatif qui comprenait des parts dans un fonds de couverture incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement était évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor FTSE Canada à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend six portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majorée de 4,5 %.

5. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.

- Les alternatifs vendus au cours de l'année étaient des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire externe du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gérait plusieurs fonds, à l'aide de différentes stratégies, au sein du fonds commun, et déterminait la juste valeur unitaire, surtout à l'aide de modèles d'évaluation avec données non observables et, dans une moindre mesure, à l'aide des cours de clôture, lorsque cela est possible.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes des fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, au 31 mars, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

		2022	2021
	Catégories aux fins de l'évaluation	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Actifs et passifs financiers			
Trésorerie	Juste valeur	124 935	81 065
Débiteurs	Coût amorti	10 758	2 925
Placements de portefeuille	Juste valeur	495 012	479 820
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût amorti	164 831	119 590
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	9 145	5 565

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).

- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2022

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2022				2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	124 935	-	-	124 935	81 065	-	-	81 065
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts								
et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	74 564	-	74 564	-	56 904	-	56 904
Actions mondiales	-	213 571	-	213 571	-	182 055	-	182 055
Obligations ¹	-	69 865	15 663	85 528	-	74 322	13 201	87 523
Alternatifs	-	-	-	-	-	-	33 986	33 986
Immobilier	-	-	8 709	8 709	-	-	8 640	8 640
Infrastructure	-	-	28 539	28 539	-	-	26 943	26 943
Trésorerie	-	-	-	-	937	-	-	937
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	15 145	-	15 145	-	11 205	-	11 205
Actions mondiales	-	44 908	-	44 908	-	38 183	-	38 183
Obligations ¹	-	13 647	3 606	17 253	-	14 495	3 300	17 795
Alternatifs	-	-	-	-	-	-	8 720	8 720
Immobilier	-	-	2 234	2 234	-	-	2 213	2 213
Infrastructure	-	-	4 561	4 561	-	-	4 716	4 716
	-	431 700	63 312	495 012	937	377 164	101 719	479 820
Total	124 935	431 700	63 312	619 947	82 002	377 164	101 719	560 885

¹Le montant présenté au niveau 3 pour les placements en fonds communs d'obligations au 31 mars 2021 dans le tableau ci-dessus a été reclassé du niveau 2 pour être conforme à la classification de l'exercice en cours. Il n'y a pas eu d'autres transferts de montants entre les niveaux.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)

	2022					2021				
	Fonds obligations	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds obligations ¹	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total ¹
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux										
Solde d'ouverture	13 201	33 986	8 640	26 943	82 770	12 509	29 259	9 802	29 958	81 528
Total des gains (pertes)										
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	(591)	(12 286)	508	745	(11 624)	258	4 348	(974)	(2 011)	1 621
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	(52)	(1 070)	44	64	(1 014)	22	379	(85)	(175)	141
Achats	3 105	-	-	2 227	5 332	412	-	-	1 902	2 314
Ventes	-	(20 630)	(483)	(1 440)	(22 553)	-	-	(103)	(2 731)	(2 834)
Solde de fermeture	15 663	-	8 709	28 539	52 911	13 201	33 986	8 640	26 943	82 770
Fonds Killam										
Solde d'ouverture	3 300	8 720	2 213	4 716	18 949	3 128	7 507	2 530	5 752	18 917
Total des gains (pertes)										
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	(148)	(3 422)	142	(158)	(3 586)	69	1,213	(291)	(637)	354
Achats	454	-	-	291	745	103	-	-	247	350
Ventes	-	(5 298)	(121)	(288)	(5 707)	-	-	(26)	(646)	(672)
Solde de fermeture	3 606	-	2 234	4 561	10 401	3 300	8 720	2 213	4 716	18 949

⁽¹⁾ Compte tenu du reclassement de certains investissements dans des fonds d'obligations dans le niveau 3, comme indiqué ci-dessus, la colonne Fonds obligations a été ajoutée au tableau comparatif, ce qui a entraîné une modification du total de 2021.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

c) Gestion des risques

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à une variété de risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant comme fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations, et dans des parts de sociétés en commandite de deux fonds immobiliers et de six fonds d'infrastructure (31 mars 2021 : également dans un fonds commun alternatif), le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit des comptes débiteurs au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2022, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d'une institution financière ou des placements du portefeuille donnent l'assurance que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. Les placements de portefeuille classés aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur peuvent être rachetés dans un délai maximal de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2022 Total
	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers				
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	140 673	23 729	429	164 831
Créditeurs et charges à payer	8 471	674	-	9 145
	149 144	24 403	429	173 976

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Mesure du risque de marché

Les lignes qui suivent décrivent la sensibilité des placements de portefeuille du Conseil à une hausse ou à une baisse de 8,2 % des cours du marché. Le taux de sensibilité est utilisé dans les rapports internes sur les risques de marché présentés aux membres clés de la direction et représente l'évaluation que fait la gestion des changements raisonnablement possibles de la valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements en conséquence des fluctuations des cours du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de quatre ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2022, une fluctuation de 8,2 % de la valeur marchande (2021 : 7,9 %), alors que toutes les autres variables restaient constantes, entraînerait une modification des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe de 40 591 000 \$ (2021 : 37 832 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des placements de portefeuille.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions, et dans des parts de sociétés en commandite dans deux fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure (31 mars 2021 : également dans un fonds commun alternatif).

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux ainsi que pour le fonds Killam (2021 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché ou taux préférentiel. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans un fonds commun d'obligations (31 mars 2021 : également dans un fonds commun alternatif) sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 26 416 000 \$ (2021 : 25 219 000 \$). En comparaison avec l'ensemble des actifs financiers du Conseil de 630 705 000 \$ (2021 : 563 810 000 \$), le risque de change est considéré comme négligeable.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant le personnel que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigé des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi du personnel. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,02 fois le taux de cotisation exigé du personnel (2021 : 1,01); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé du personnel (2021 : 1,00).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2022	2021
Cotisations de l'employeur	2 399 \$	2 436 \$
Cotisations du personnel	2 439	2 384

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à son personnel, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler depuis 2011. Les membres du personnel ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel du personnel.

L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	460 \$	255 \$
Coût des services rendus	5	293
Indemnités payées au cours de l'exercice	(331)	(88)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	134 \$	460 \$

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes du personnel. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires au personnel retraité. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires.

L'actuaire indépendant du Conseil mesure l'obligation au titre des prestations constituées à des fins comptables au 31 mars de chaque année. L'obligation au 31 mars 2022 a été déterminée au moyen d'une évaluation actuarielle complète basée sur les données sur les membres au 31 mars 2022 (l'obligation au 31 mars 2021 a été déterminée en utilisant une extrapolation des résultats de l'évaluation basée sur les données sur les membres au 31 décembre 2019).

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligation nette au titre des prestations constituées au début de l'exercice	6 089 \$	6 353 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	308	382
Frais d'intérêts	113	81
Prestations versées	(107)	(108)
Gain actuariel	(1 370)	(619)
	5 033	6 089
(Gains) pertes actuarielles nettes non amorties	184	(1 394)
Obligation nette au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 217 \$	4 695 \$

Le gain ou perte net actuariel résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe de membres du personnel qui est de treize ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	1,9%	1,3%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	2,4%	1,9%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	5,6%	5,7%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0%	4,0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2040	2040

7. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	71 273 \$	50 253 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	12 127	9 607
Utilisation des fonds	(2 050)	(1 902)
	10 077	7 705
(Pertes) gains non réalisés sur placements de portefeuille	(123)	23 023
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(5 410)	(9 708)
Solde de fermeture	75 817 \$	71 273 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021 (redressé - note 3)	4 525 \$	4 419 \$	1 631 \$	7 752 \$	414 \$	18 741 \$
Acquisitions	3	307	57	-	517	884
Transfert de travaux en cours	452	-	-	-	(452)	-
Dépréciation/Dispositions	(50)	(1 737)	-	-	-	(1 787)
Solde de fermeture au 31 mars 2022	4 930 \$	2 989 \$	1 688 \$	7 752 \$	479 \$	17 838 \$
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021 (redressé - note 3)	2 147 \$	3 465 \$	1 171 \$	3 536 \$	- \$	10 319 \$
Charge d'amortissement	618	513	73	330	-	1 534
Dépréciation/Dispositions	(50)	(1 703)	-	-	-	(1 753)
Solde de fermeture au 31 mars 2022	2 715 \$	2 275 \$	1 244 \$	3 866 \$	- \$	10 100 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2021 (redressé - note 3)	2 378 \$	954 \$	460 \$	4 216 \$	414 \$	8 422 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	2 215 \$	714 \$	444 \$	3 886 \$	479 \$	7 738 \$

9. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	19 466 \$	19 465 \$
Acquisitions	37	1
Dispositions/dons	(140)	-
Solde de fermeture	19 363 \$	19 466 \$

La Banque d'art du Conseil possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit 17 163 (2021 : 17 169) peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par 3 176 (2021 : 3 168) artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2022, 3 749 œuvres (2021 : 3 686) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur. La valeur totale des actifs de la Banque d'art au 31 mars 2022 est estimée à 72 831 000 \$ (2021: 73 242 000 \$).

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition – ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons – et aux coûts d'encadrement, d'installation et d'envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art selon son évaluation du risque.

10. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et neuf instruments de prestige. Le Conseil gère en outre le prêt de quinze instruments, neuf prêtés par des donateurs anonymes et six prêtés par cinq autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2022 était évaluée à 57 716 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 208 000 \$ US au taux de change de 1,25 du 31 mars 2022 (2021 : 58 642 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 658 000 \$ US au taux de change de 1,26 du 31 mars 2021).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	2022	Redressés (note 3)	2021
Excédent accumulé des activités			
Dotation - contribution initiale	50 000 \$		50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569		37 569
Réserve - excès de revenus de placements			
Solde au début de l'exercice	229 445		203 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	24 000		26 000
Solde à la fin de l'exercice	253 445		229 445
Excédent			
Solde au début de l'exercice	21 578		30 022
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(24 000)		(26 000)
Excédent des activités	26 785		17 556
Solde à la fin de l'exercice	24 363		21 578
Total de l'excédent accumulé des activités	365 377		338 592
Gains (pertes) de réévaluation cumulés			
Solde au début de l'exercice	45 792		(32)
Variations de la juste valeur	(14 198)		45 824
Solde à la fin de l'exercice	31 594		45 792
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	396 971 \$		384 384 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

12. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	2022	2021
Gains sur disposition de placements de portefeuille	22 083 \$	18 332 \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(10 077)	(7 705)
(Pertes) gains nets sur conversion de devises	(29)	160
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis	19 177	11 559
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	8 891	9 828
Frais de gestion du portefeuille	(1 841)	(1 390)
	38 204 \$	30 784 \$

13. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2022	2021
Revenus de location	(1 575) \$	(1 574) \$
Autres revenus	(152)	(107)
Frais administratifs	1 811	1 708
	84 \$	27 \$

14. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2022	2021
Dépenses de programmes	1 714 \$	1 201 \$
Programmes - contributions reçues	(405)	(235)
Frais administratifs	1 391	1 480
	2 700 \$	2 446 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2022	2021
(Augmentation) diminution des débiteurs	(7 833) \$	422 \$
Augmentation des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	45 241	61 520
Augmentation des créditeurs et charges à payer	3 764	444
Diminution des revenus reportés	(338)	(98)
Variation nette	40 834 \$	62 288 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

16. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2022 totalisaient 226 740 000 \$ (2021 : 342 038 000 \$). Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2021 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2023	147 850	\$
2024	73 144	
2025	3 858	
2026	988	
2027	600	
2028	300	

Les engagements pour les années futures liés aux subventions, aux paiements aux autrices et auteurs et aux prix comprennent des transactions avec des apparentés totalisant 10 480 000 \$ (2021 : 9 629 000 \$).

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour les locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2022 totalisaient 61 116 000 \$ (2021 : 56 926 000 \$). Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2022 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2023	4 504	\$
2024	4 444	
2025	4 450	
2026	4 631	
2027	4 825	
2028-2034	38 262	

c) Engagements de placements

Le Conseil a engagé des fonds auprès de gestionnaires d'investissements d'obligations, immobiliers et d'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Puisque ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé au 31 mars 2022 est de 41 047 000 \$ (2021 : 7 461 000 \$). Ces engagements seront payés par la vente d'actifs actuellement investis essentiellement dans des actions canadiennes et mondiales.

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2022 totalisaient 8 123 000 \$ (2021 : 9 564 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars 2022 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	Moins d'un an	Moins de 7 ans	Total
Immobilisations corporelles	1 393 \$	- \$	1 393 \$
Administration générale	2 644	2 754	5 398
Services à la communauté artistique	607	310	917
Prestation des programmes de transfert	174	20	194
Commission canadienne pour l'UNESCO	219	-	219
Résultats nets de la Banque d'art	2	-	2

Les autres engagements pour les années futures comprennent des transactions avec des apparentés totalisant 682 000 \$ (2021 : 873 000 \$), soit 382 000 \$ pour l'administration générale et 300 000 \$ pour les services à la communauté artistique.

17. RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie COVID-19 a entraîné la fermeture de lieux publics et l'annulation d'événements dans le monde entier, ce qui a exercé une forte pression sur le secteur artistique.

Le Conseil a maintenu ses niveaux habituels de prestation de programmes tout en modulant ses priorités et ses activités en raison des événements liés à la COVID-19. Le Conseil continue de travailler avec le gouvernement du Canada, ainsi qu'avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, pour assurer la vigueur du secteur.

Au cours de l'année 2021-2022, le Conseil a reçu 146 000 000 \$ (2021 - 62 800 000 \$) du gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19, montant qui a été réparti entre les initiatives suivantes :

Financement pour soutenir les travailleurs du secteur des arts et des événements en direct en réponse à la COVID-19

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 présenté le 30 novembre 2020, la ministre des Finances a annoncé son soutien à la planification et à la présentation d'événements et d'activités artistiques sécuritaires dans le contexte de la COVID-19, y compris les événements en direct et en ligne, ainsi qu'à la création d'occasions de travail dans ces secteurs. Le Conseil a reçu un total de 121 000 000 \$ en 2021-2022 pour cette initiative visant à élargir ses programmes de financement. Le Conseil a investi 50 500 000 \$ dans le cadre d'une nouvelle initiative d'innovation numérique (Présent numérique) pour permettre aux groupes, collectifs et organismes artistiques d'adapter ou de créer des œuvres destinées à des publics virtuels; et 70 500 000 \$ pour stimuler la recherche, la création et la production de nouvelles œuvres au moyen du programme de subventions Explorer et créer.

Financement pour soutenir la reprise et la réouverture des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport en réponse à la COVID-19

Le 28 juin 2021, dans le cadre du Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport et du Fonds de réouverture de 500 millions de dollars, le gouvernement a annoncé que le Conseil recevrait 75 millions de dollars supplémentaires.

Le Conseil a reçu 25 000 000 \$ en 2021-2022 dans le cadre du Fonds de réouverture pour permettre aux bénéficiaires d'un financement de base d'investir dans des activités visant à faire participer à nouveau les publics existants et à en attirer de nouveaux.

Le Conseil recevra également 50 000 000 \$ en 2022-2023 par l'intermédiaire du Fonds de relance, dont 20 000 000 \$ seront investis dans la recherche, la création et la production d'œuvres; 5 000 000 \$ dans les activités de tournées nationales et le développement de marchés, et 25 000 000 \$ dans l'innovation sectorielle.

Budget fédéral de 2022

Dans le Budget de 2022, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 50 000 000 \$ en 2022-2023 au ministère du Patrimoine canadien, au Conseil des arts du Canada et à Téléfilm Canada pour compenser les pertes de revenus des organismes artistiques, culturels et patrimoniaux canadiens dues aux restrictions sanitaires et aux limites de capacité. Sur ce montant, le Conseil recevra 9,2 millions \$ en 2022-2023 qui seront distribués comme supplément aux récipiendaires actuels de subventions de base.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 10 352 000 \$ (2021 : 7 601 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d'art, des contributions et d'autres revenus totalisant 2 459 000 \$ (2021 : 2 764 000 \$) avec des apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Le coût estimatif de ces services est de 400 000 \$ (2021 : 545 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Débiteurs	5 840 \$	654 \$
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	1 833	852
Créditeurs et charges à payer	1 050	686
Revenus reportés	457	437

19. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 6 avril 2022, le comité de placements du Conseil a approuvé un plan de vente de certains fonds communs d'obligations. Compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'économie, en particulier de la hausse des taux d'intérêt et de la nature des investissements sous-jacents de ces fonds communs d'obligations, le Conseil s'attend à ce que la valeur marchande des fonds continue de baisser, ce qui entraînera la réalisation d'une perte lors de la vente future de ces fonds.

Au 31 mars 2022, la perte non réalisée comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation relatif à ces fonds était de 6 480 000 \$. Au 31 mai 2022, la perte non réalisée liée à ces fonds était de 7 970 000 \$. Compte tenu de l'incertitude quant aux conditions qui pourraient exister à la date ultime de la vente, il est impraticable d'estimer l'effet financier de cette transaction de vente et une perte de valeur n'a pas pu être enregistrée au 31 mars 2022.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2022

Tableau 1 - Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix par service

(en milliers de dollars)	2022	2021
Programmes d'aide aux arts		
Explorer et créer	96 632 \$	105 248 \$
Inspirer et enraciner	82 054	80 580
Appuyer la pratique artistique	40 452	37 787
Rayonner au Canada	26 343	20 596
Rayonner à l'international	7 651	6 184
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	25 312	15 625
Fonds stratégie numérique	553	46 388
Présent numérique ⁽¹⁾	27 204	-
Fonds d'innovation stratégique	2 337	-
Investissement stratégiques	3 472	2 884
Financement pour soutenir les travailleurs des arts et du spectacle en réponse à la COVID-19 ⁽²⁾	120 500	-
Fonds de réouverture pour les activités et expérience en personne suite à la COVID-19 ⁽³⁾	25 000	-
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19	-	62 800
Prix	1 335	314
Droit de prêt public	15 033	14 807
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	-	420
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Molson	100	100
Autres prix et bourses < 100 000 \$	353	354
	474 831 \$	394 587 \$

(1) Le Conseil a contribué directement à hauteur de 27,2 millions de dollars à l'initiative Présent numérique. Le total investi dans cette initiative, y compris les 50 millions de dollars pour soutenir les travailleurs des arts et du spectacle en réponse à la COVID-19 s'élève à 77,2 millions de dollars.

(2) Les 120,5 millions de dollars reçus pour le soutien COVID-19 aux travailleurs des arts et du spectacle en réponse à la pandémie ont été distribués par le biais du programme Explorer and créer (70,5 millions de dollars) et de l'initiative Présent numérique (50 millions de dollars).

(3) Les 25 millions de dollars reçus pour le soutien de COVID-19 au Fonds de réouverture pour les activités et les expériences en personne ont été distribués aux organismes bénéficiant d'une subvention de base à travers les différents programmes.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2022

Tableau 2 - Autres charges

(en milliers de dollars)

	2022			Redressés (note 3)
	Prestation des programmes de transfert	Administration générale	Total	2021
Salaires et avantages sociaux	18 915 \$	11 703 \$	30 618 \$	30 418 \$
Comités des pairs et de consultation	2 343	-	2 343	1 523
Locaux	44	3 746	3 790	3 835
Services professionnels et spéciaux	708	6 794	7 502	6 159
Amortissement	609	925	1 534	1 530
Gestion de l'information	73	1 644	1 717	1 431
Déplacements du personnel	17	8	25	12
Présentations des prix	367	-	367	332
Impression, publication et reprographie	26	244	270	236
Communications	2	204	206	268
Charges et matériel de bureau	-	25	25	125
Charges des réunions, y compris les honoraires des membres	3	77	80	75
Charges diverses	2	22	24	14
	23 109 \$	25 392 \$	48 501 \$	45 958 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Partenariat et réseautage	2 748 \$	1 664 \$
Recherche et consultation	789	1 096
Coûts des événements	78	40
	3 615 \$	2 800 \$